



Comité d'initiative
« sauvons le vallon de la Valleyre »
p/a Stéphane Simon
Ch. de la Valleyre 17
1052 Le Mont-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL
MADAME LA PRÉSIDENTE
ARIANNE ANNEN DEVAUD
Route de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Le Mont, le 21 décembre 2023

Objet : Séance du conseil communal du 11 décembre 2023, prise de parole du président du SAF Monsieur Belet

Madame la Présidente du Conseil, chers et chères membres du bureau,

L'ensemble des membres du comité d'initiative « sauvons la Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! » tient à vous adresser ce courrier pour revenir sur la prise de parole spontanée de Monsieur Belet président du SAF, en date du dernier conseil communal du 11 décembre dernier, dans les divers. Nous souhaitons faire remarquer que l'intervention de M. Belet au sujet de la Valleyre, en fin de séance le 11 décembre, ne contenait aucune question pour la Municipalité et qu'il s'agit de la deuxième intervention de la sorte en fin de séance (l'autre ayant eu lieu en février 2022). Les interventions de M. Belet, au nom de son titre de président du SAF, constituent une propagande opérée par un lobby à l'endroit du Conseil communal, dans le cadre d'une campagne déjà ouverte dorénavant (au sens légal du terme).

Or, vous n'êtes en effet pas sans savoir que l'initiative populaire visant à « sauver la Valleyre » a abouti et a été définitivement validée par le Tribunal Fédéral, en dépit du recours de 4 membres appartenant au Syndicat, et fera d'ici quelques semaines l'objet d'un vote au Conseil communal.

Dès lors, il est du devoir de la Présidente du conseil communal de maintenir des échanges équilibrés de façon neutre et impartiale, entre les parties pendant toute la durée de la campagne. Or, Monsieur Belet se permet de prendre la parole pour étaler ses avis, son point de vue et des statistiques partielles d'abattage (en omettant de préciser qu'elles le sont). Le plus ancien lobby du Mont, le SAF Le Mont, doit respecter le Conseil communal et ses membres.

Les élu.e.s faisant partie du comité n'ont pas souhaité prendre la parole immédiatement pour respecter la pluralité du comité d'initiative - sans parler de l'heure avancée, et qu'il n'est ni le lieu, ni le moment pour ce genre d'échange, mais n'en pensent pas moins : il est grand temps d'amener au Conseil communal des faits, des arguments, et non des contre-vérités et autres mensonges par omission. C'est pourquoi, dans ce type de cas, vous avez le devoir d'intervenir. Comme vous le savez, l'équilibre des débats est d'autant plus important dans un contexte de campagne.



LA VALLEYRE
EST EN DANGER !


Comité d'initiative
« sauvons le vallon de la Valleyre »
p/a Stéphane Simon
Ch. de la Valleyre 17
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Globalement la répétition de cette situation est inacceptable et c'est pourquoi nous souhaitons trouver une solution pour la suite. Tant pour les conseiller.ère.s communaux, afin qu'ils ou elles puissent se forger leur propre opinion, tant pour le comité d'initiative qui n'a pas droit à ces espaces de parole (Art. 66 RCC). Nous vous proposons que, dorénavant, toutes les prises de parole de Monsieur Belet au sujet de la Valleyre, en qualité de Président du SAF, soient annoncées via l'ordre du jour et que si M. Belet prend la parole, un.e élu.e du comité d'initiative disposera du même temps de parole de façon systématique. Il va de soi que nous proposons la réciprocité si nous annonçons nous-même une prise de parole ou une question à la Municipalité. L'autre possibilité serait d'organiser un débat ouvert afin que chacun.e puisse se faire sa propre idée.

Nous comptons sur la Présidence du Conseil pour garantir des débats neutres, ou au moins équilibrés, à l'endroit du plénum. Nous sommes ouverts à toutes vos propositions, sauf celle du statu quo.

Nous vous adressons Madame la Présidente, Madame et Messieurs les membres du bureau nos salutations respectueuses.

Pour le comité d'initiative,



Brigitte Besson, Pierre-François Culland,
Antoinette Emery, Catherine Roulet.
Les élu.e.s au Conseil communal
Membre du comité d'initiative

Copies :
Municipalité du Mont-sur-Lausanne